

## II.4.10

Royaume d'Italie

Milan, le 27 d'avril 1807.

Rapport du Ministre de l'Intérieur a son altesse impériale monseigneur le prince Eugène Napoléon de France, prince de Venise, Vice-roi<sup>a</sup>.

Titre de l'objet:

Je rends compte à votre Altesse impériale dans ce rapport de la conférence que j'ai eue avec messieurs Bossi et Raffaelli en exécution de son décret de 24 décembre, touchant le dessein et exécution du mosaïque qui doit consacrer à la postérité avec le chef d'oeuvre du célèbre Leonardo da Vinci existant au couvent de Notre Dame des Graces le goût et les soins de votre Altesse impériale pour les beaux arts.

Précis:

Votre Altesse impériale va réaliser un projet que j'aurais eu l'honneur de lui proposer, il y a quelques mois, l'ayant suggéré à messieur Raffaelli, si la somme qu'il me demandait et qui est nécessaire pour ce grand ouvrage ne m'eût contraint à me borner pour le moment aux mesures moins coûteuses que je concertais avec messieur Appiani pour la restauration et conservation de cette célèbre peinture. Il était digne de votre Altesse impériale de surmonter la difficulté qui m'imposait silence sur cet objet et conséquent à mon obéissance d'appeler sur le champ messieurs Bossi et Raffaelli pour me procurer les renseignements qu'elle m'a demandés.

Le premier exige 24.000 livres Italiennes dont un tiers payable sur le champ et deux ans de temps pour terminer le dessein nécessaire au second, lequel croit ne pouvoir s'acquitter de la commission dont il est honoré à moins de six ans de temps, et de la somme de quinze mille sequins en raison de 80 Louis pour mois, non compris un acompte de cinquante Louis.

L'un et l'autre de ces artistes m'ayant promis pour aujourd'hui le détail par écrit de leurs demandes; je me flatte de les unir in en original, en attendant je me prends la liberté de demander à votre Altesse impériale les fonds nécessaires pour les avances et successifs déboursés dans le cas que votre Altesse impériale approuve leur proposition.

J'ai l'honneur de lui présenter l'hommage de mon plus profond respect.

Le Ministre de l'Intérieur,

De Breme.

Delibérations:

J'accorde les demandes de messieurs Bossi et Raffaelli. Le Ministre leur fera payer les avances qu'ils ont désirées sur l'arrière du produit des jeux. Je pourvoirai ultérieurement à l'assignation des sommes nécessaires pour les paiements mensuels. Le Ministre veillera d'ailleurs à ce que les deux artistes obtiennent les locaux qui leur seront nécessaires et à ce qu'ils mettent la main à l'ouvrage le plus promptement possible. Je desire qu'il soit parlé le moins possible de cette décision et de son objet.

Milan, premier mai 1807.

Eugène Napoléon.

Par le Viceroy, le conseiller secrétaire d'État Luigi Vaccari.

<sup>a</sup> *Nel margine sinistro* n° 143, 28 avril 1807; *nel margine destro* Riservato.